



## Procès-Verbal

### Séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2024

### Commune de CAUX

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi vingt-six janvier à dix-huit heures trente ;  
Le Conseil Municipal dûment convoqué le vingt-deux janvier deux mille vingt-quatre s'est réuni en séance  
ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Peuple, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles  
DESPLAN ;  
M. Laurent COMBES étant élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 23

#### Présents

Jean-Charles DESPLAN, Laurent COMBES, Sandrine MORENO, Cécile MOREAU, Gil GEORGERENS, Marilyne CHETRIT, Virginie SANCHEZ, Carole BLAZQUEZ, Robert CAVALLER, Nicolas CASTELLO, Elodie MARTINEZ, Thierry GERMAIN, Bernard JAURION, Gilbert FEDELE, Christophe CANAC, Julien DELOBELLE, Danièle NOISETTE, Nathalie LAUER

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

#### Procurations :

Claude SIGNORET à Jean-Charles DESPLAN  
Michel VIDAL à Christophe CANAC  
Nicole SAUSSOL à Laurent COMBES  
Laetitia VIDOT LEVECQ à Sandrine MORENO  
Marjorie LACROIX à Robert CAVALLER

(5 procurations)

#### Excusés : Néant

Soit 23 votants.

M. le Maire ouvre la séance à 18h30.

Il fait état de 5 procurations et 18 présents soit 23 votants.

M. Laurent COMBES est élu secrétaire de séance.

M. le Maire annonce la date du prochain Conseil Municipal fixée au jeudi 21 mars 2024 à 18h30.

M. le Maire demande une correction sur le point n°7 de l'ordre du jour. Il s'agit du bien cadastré A 0108 et non A 0708.

### **1) Approbation du procès-verbal de la séance du 04 janvier 2024**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

### **2) Adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »**

M. le Maire explique que les Syndicats d'Énergies de l'Hérault, du Gard, s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé à titre accessoire, pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique. Il est donc proposé au Conseil Municipal que la commune de Caux adhère à ce nouveau groupement de commandes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

M. Christophe CANAC, référent Hérault Energies, reprend que le syndicat Hérault Énergies auquel nous adhérons déjà, négocie pour nous les prix de l'électricité sur les marchés ce qui nous permet de bénéficier de prix très compétitifs. L'ouverture au département du Gard permettra de renforcer le pouvoir de négociation du syndicat.

M. Bernard JAURION demande combien cela va coûter ?

M. Christophe CANAC répond que le coût ne changera pas par rapport à l'adhésion actuelle.

Le Conseil Municipal adopte la délibération à l'unanimité.

### **3) Préemption de la parcelle C730**

M. le Maire présente le rapport de préemption transmis aux élus avant le conseil.

Il précise que la commune veut acquérir le lot de parcelles B 849, 850 et 854 pour préserver leur qualité environnementale, celle du secteur du Causse et assurer la sauvegarde de ses habitats naturels boisés.

Il ajoute que la mitoyenneté de l'unité foncière avec un ouvrage communal de captage des eaux souterraines constitué d'un puits-citerne associé à une source dénommée Font de l'Oun conforte aussi la légitimité de la commune à se positionner sur son acquisition.

M. Bernard JAURION demande à ce que l'on soit vigilant à chaque changement de propriétaire et à chaque déclaration de forage. Il demande également si les habitants de Caux, qui en ont besoin, pourront se servir dans ce puits.

M. Laurent COMBES confirme que la commune est vigilante à chaque DIA (vente d'un bien) et examine toutes les demandes de créations de forage afin de préserver la ressource en eau. Il reprend que sur l'utilisation de ce puits, tout est engageable mais il faudra des aménagements.

M. le Maire explique que pour le moment l'usage sera limité à celui du SDIS (service départemental d'incendie et de secours).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **4) Attribution d'une subvention à l'association des parents d'élèves des écoles de Caux**

Monsieur le Maire expose qu'une nouvelle association dénommée « ASSOCIATION PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES LOUS PICHOUNETS ET MARCEL PAGNOL DE CAUX» (APEC) vient d'être créée. Elle a pour but de ramener des fonds aux écoles Lou Pichounets et Marcel Pagnol.

M. le Maire se réjouit de cette initiative et afin de soutenir cette initiative, il propose l'attribution d'une subvention de 200 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité (Mme Maryline CHETRIT ne prend pas part au vote).

### **5) Fin du bail emphytéotique des logements gérés par Hérault Logement**

M. Christophe CANAC expose que la commune a confié la gestion de 5 logements sociaux à l'OPAC de Montpellier reprise par la suite par Hérault Logement à travers un bail emphytéotique de 34 ans signé le 1er mars 1990 qui prend fin le 29 février 2024.

Il explique que le bail ne sera pas renouvelé et que la commune va récupérer la gestion de ces logements et l'entretien du bâtiment, générant des ressources supplémentaires.

Mme Elodie MARTINEZ s'interroge à savoir quel sera le coût de la taxe foncière à payer par la commune, si un état des lieux a été réalisé et qui se charge de prévenir les locataires.

M. Christophe CANAC répond que la taxe foncière a été anticipée dans le budget pour un montant de 1 583 €. Un diagnostic complet a été réalisé nous permettant de conclure que le bâtiment est en bon état et que de gros travaux ne sont pas à envisager. Enfin, les locataires ont bien été prévenus par la commune.

M. Bernard JAURION précise qu'à l'origine le projet est lié au déplacement du bureau de poste. Il espère que la Poste sera préservée et que ce choix n'impactera pas le maintien.

M. le Maire répond que ça n'a rien à voir, que la Poste est maintenue et que depuis la nouvelle procédure mise en place (création du poste de facteur-guichetier), il n'y a pas eu un jour de fermeture.

Mme Elodie MARTINEZ ajoute qu'il faut être vigilant sur la gestion de ces biens parce que nous avons moins de moyens financiers et matériels pour gérer les logements par rapport aux bailleurs. Les loyers ce sont des recettes de fonctionnement, il faut donc prévoir l'entretien des bâtiments. Elle précise que le choix du bail emphytéotique aurait pu être fait également sur le projet de résidence senior.

M. Christophe CANAC rappelle que ce n'est pas du tout dans les mêmes proportions. Sur les logements de la Poste il s'agit de récupérer un bâtiment de taille convenable avec 5 logements qui s'ajoutent au parc déjà géré par la mairie. Contrairement à la résidence seniors qui est beaucoup plus complexe en termes de gestion et d'entretien.

Le Conseil Municipal prend acte de cette fin de bail.

### **6) Modification du bail de l'association Tout pour la famille**

M. le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2016/079 du 28 octobre 2016 portant location de la salle de la médiathèque à l'association locale « Tout pour la famille », reconduite par la délibération n°2020/061 du 18 septembre 2020.

Il expose au conseil municipal avoir été contacté par ladite association pour la modification du bail. En effet le bail prévoyait la location de la salle de la médiathèque à raison de deux demi-journées par semaine (lundi matin et vendredi matin) contre un loyer mensuel de 150 €.

L'association souhaite désormais bénéficier de la salle uniquement le vendredi matin.

M. le Maire propose de répondre favorablement à cette demande et propose un loyer mensuel de 90 €. Il invite le conseil à en débattre et à se prononcer.

La délibération est adoptée à l'unanimité (Mme Sandrine MORENO ne prend pas part au vote).

## **7) Vente en tant que mandataire successoral du bien cadastré A 0108 situé rue Lamartine**

M. le Maire rappelle que par décision du tribunal judiciaire du 1er juillet 2021, la commune a été désignée en qualité de mandataire successoriale la succession vacante de Monsieur Alfonso GINER décédé, propriétaire au n°6 de la rue Lamartine d'un immeuble cadastré A 0108.

La mise en vente au mieux offrant a été annoncée dans le midi libre du jeudi 30 novembre 2023 avec une mise à prix à 6 000 € conformément à l'avis des domaines du 14 novembre 2023.

L'offre la mieux-disante est celle de M. Romain BENEZECH et Mme GONZALEZ Mickaëlle avec une proposition à 11 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la vente de l'immeuble cadastré A 0108 à un prix de 11 000 € à M. ROMAIN BENEZECH et Mme MICKAELLE GONZALEZ

### **Informations diverses**

M. le Maire rappelle la réfection des rues Kleber / Marceau / Voltaire / Lamartine / La fontaine pour un montant de 76 000 € avec COLAS, entreprise la moins disante.

M. Bernard JAURION demande pourquoi l'alignement en bas de la rue Marceau n'a pas été demandé aux propriétaires.

M. le Maire explique que cette zone réservée était prévue dans la dernière modification du PLU qui n'a pas été approuvée par le Conseil Municipal.

M. le Maire explique que notre syndicat Hérault Energies procède actuellement au remplacement des éclairages publics en LED Boulevard Anselme Nougaret. A suivre la rue Gambetta et la Grand Rue.

Autre information, M. le Maire et Nicole SAUSSOL, adjointe aux écoles, exposent avoir reçu M. LAPEGUE Inspecteur d'Académie pour demander l'ouverture d'une classe à la maternelle au vu de la croissance importante des effectifs mais aussi le maintien de la 6<sup>ème</sup> classe ouverte en septembre 2023 à l'école élémentaire.

Un courrier adressé à la rectrice sera envoyé pour appuyer cette demande.

M. le Maire annonce une journée de mobilisation particulière pour les agriculteurs. Il adresse le soutien et la solidarité de la commune de Caux.

Mme Cécile MOREAU annonce la tenue du carnaval le 16 mars 2024. Beaucoup d'associations se greffent autour de cet évènement.

Mme Nathalie LAUER revient sur les problèmes de déjections canines, les gens sont désespérés. Elle demande également ce qu'il est prévu au carrefour avenue de la gare avenue de Fontès qui est dangereux.

M. le Maire explique qu'un stop va être installé quand on arrive de Fontès dans le carrefour avec l'objectif de casser la vitesse.

Il ajoute qu'à la sortie de la voie SNCF un cheminement piéton avec une bordure jusqu'au domaine de l'unique sera aménagé ;

Double objectif : Ralentissement des véhicules et sécurisation des piétons.

M. Laurent COMBES explique qu'un poteau électrique gène ce qui retarde un peu ce chantier qui sera fait en régie par les services techniques.

Fin de la séance à 19h12.

Le Maire,



Jean-Charles DESPLAN

Le secrétaire de séance,



Laurent COMBES